CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E49766** **VALABLE JUSQU'AU** **26/06/2027**

ÉDITÉ LE 03/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/10/1995

Raison sociale : SAS SOREHA

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 19/02/2024

Capital : 10 000

ZAC GESLIN
54800 LABRY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BRIEY

Siret : 402 522 296 00019

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4034414-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021077133104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021077133104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 03 82 20 80 54 **Fax :** 03 82 20 12 56

Portable :

Responsabilité légale :
CAPRARO LUIGI PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@soreha54.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 063 990 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	12	27/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/06/2026 11:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.